

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2018_062

2e tranche de travaux du PPG Cernon-Soulzon : choix des entreprises de travaux

L'an deux mille dix-huit et le vingt-cinq septembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Revens, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Claude ALIBERT, André BOUDES, Gil CLOIX, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Paul DUMOUSSEAU, Daniel GIOVANNACCI, Sylvain GOUBY, Hubert GRANIER, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Pierre PANTANELLA, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL

Étaient représentés : Bernard POURQUIÉ par Hubert GRANIER, Jean-Claude SALEIL par Jean-Luc AIGOUY

Secrétaire de séance : Paul DUMOUSSEAU

Date de convocation : 17 septembre 2018

Délégués du comité syndical		
En exercice : 20	Présents : 16	Pouvoirs : 2
Résultat du vote		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

Le président rappelle le contexte et les zones de travaux, conformément à la programmation du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPG) du bassin du Cernon 2015-2019.

Un état des lieux préalable sur le terrain a été réalisé afin d'établir un avant-projet détaillé pour des travaux de restauration de la ripisylve et de gestion d'embâcle.

La consultation des entreprises s'est déroulée du 7 août 2018 au 13 septembre 2018. Elle a fait l'objet d'une publication sur une plateforme spécialisée de marchés publics.

Le début des travaux est envisagé pour l'été 2019, sous réserve de l'accord des aides publiques sollicitées.

La proposition de la commission d'achat réunie le jeudi 20 septembre est communiquée. Elle s'appuie sur le rapport d'analyse, en fonction des critères de sélection indiqués dans le règlement de la consultation.

Le comité syndical, après avoir délibéré,

Approuve le rapport d'analyse et **décide** de suivre l'avis de la commission d'achat ;

Décide de retenir l'entreprise SERPE, basée à Mauguio, pour l'exécution de ces travaux, pour un montant de 23 535 € HT (28 242 € TTC) ;

Autorise le président à signer toutes les pièces se rapportant à ce marché.

Ainsi fait et délibéré à Revens, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le président, Jean-Luc AIGOUY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 26/09/2018
et publié ou notifié
le 26/09/2018

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 26/09/2018
048-200080547-20180925-DE_2018_062-DE